

BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 7 MAI 2024 À 17H00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents:

Renaud BERETTI Pouvoir AIX-LES-BAINS 2 AIX-LES-BAINS FRUGIER Michel **GUIGUE Thibaut** 3 AIX-LES-BAINS BOURDEAU DRIVET Jean-Marc 4 **BRISON SAINT INNOCENT** CROZE Jean-Claude 5 BARBIER Marie-Claire **CHINDRIEUX** 6 7 DRUMETTAZ-CLARAFOND BEAUX-SPEYSER Danièle BRAISSAND Jean-François 8 **ENTRELACS NOVELLI** Julie LA BIOLLE 9 10 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT MORIN Bruno MERCAT Nicolas LE BOURGET DU LAC LE BOURGET DU LAC SIMONIAN Edouard 12 **HUYNH Antoine** 13 LE MONTCEL **FONTAINE Nathalie** 14 MERY **CLERC Daniel** MOTZ 15 16 MOUXY **PERSON Armelle CURTILLET Jacques ONTEX** 17 **CROUZEVIALLE Bruno** 18 **PUGNY-CHATENOD ROGNARD Olivier RUFFIEUX** 19 SAINT OFFENGE **GELLOZ Bernard** 20 ALLARD Louis 21 SAINT OURS **DILLENSCHNEIDER Gérard** SAINT PIERRE DE CURTILLE 22 LOISEAU Jean-Claude **TRESSERVE** 23 AGUETTAZ Robert VIVIERS-DU-LAC 24 25 **VOGLANS MERCIER Yves**

Pouvoir de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX Pouvoir de Florian MAITRE

Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

22 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 avril 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2024

Exécutoire le : 1 7 MAI 707/

Publié / Notifiée le : 1 7 MAI 2024

Visée le : 1 6 MAI 2024

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°24006 : Stockage de chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration d'Aix-les-Bains - Attribution

Monsieur le Président rappelle les difficultés d'exploitation de la station d'épuration Centre liées, lors de la conception, à un sous-dimensionnement de la cuve de stockage de Chlorure ferrique, réactif indispensable au traitement des eaux usées. La cuve actuelle à une capacité de 8 m3 utile, soit une semaine d'exploitation. Ce faible volume de stockage induit d'une part des tensions dans l'exploitation du site et d'autre part des coûts d'achat plus élevés car en faible quantité et avec une part de transport importante.

Les travaux ont pour objet l'augmentation des capacités de stockage en chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration afin de porter le volume à 40 m3 utile, soit 4 à 5 semaines d'exploitation.

Le marché comprend les études d'exécution, la réalisation des travaux (y pose des équipements et des canalisations de transport à l'intérieur de la station), la mise en service de l'installation et le suivi et l'observation en marche industrielle des nouvelles installations.

L'estimation établie par le maitre d'œuvre était de 230 000 € HT.

La consultation pour la passation du marché de travaux a été lancée selon une procédure adaptée.

Au vu des critères d'attribution (40 % prix et 60% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 23 avril 2024 propose de retenir l'offre du groupement d'entreprises SOURCES (mandataire) et SL PELISSIER pour un montant de 234 000 € HT.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget assainissement : opération 289.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Délégués en exercice : 33

Présents : 25

Présents et représentés : 29

Pour: 29
Contre: 0
Abstentions: 0
Blancs: 0

Aix-les-Bains, le 7 mai 2024

Le President, Renaud BERETTI

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

-

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 3 Marché n.24006 : Stockage de chlorure ferrique sur le site de la station d'épuration d'Aix-les-Bains -

Attribution -

Date de transmission de l'acte: 16/05/2024

Date de réception de l'accusé de

16/05/2024

réception :

Numéro de l'acte: d4965 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 073-200068674-20240507-d4965-DE

Date de décision : 07/05/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)